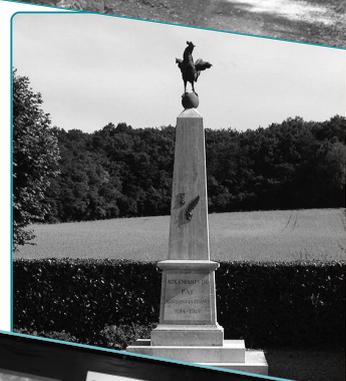


# Le Courrier

de Fay-lès-Nemours  
[www.fay-les-nemours.fr](http://www.fay-les-nemours.fr)

N°2 - 2<sup>e</sup> semestre 2014



***Vous êtes tous conviés aux vœux du Maire,  
samedi 17 janvier à 11 h 00, salle Polyvalente***



## LE MOT DU MAIRE



Je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à vos proches de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2015, en espérant que nationalement nous puissions retrouver une confiance et sérénité tant attendues.

Cela fait maintenant 9 mois que notre équipe est à l'œuvre pour mettre en action un programme que vous avez plébiscité en majorité.

Bon nombre de dossiers étaient dans la continuité du mandat précédent sans avoir pu être menés soit par complexité administrative soit par pure gestion financière adaptée.

En 2015, Fay-les-Nemours va voir son débit internet progresser sans aucune comparaison possible et uniformiser son offre sur tout le village grâce à une politique volontariste à tous les étages de nos collectivités Etat-Région-Conseil Général-communauté de communes et communes.

L'aménagement du parc vous sera détaillé dans ce journal avec du concret aussi pour 2015. Après un nettoyage complet en partie haute du parc par Initiatives 77, nos agents vont poursuivre, en partie basse pour rendre à ce parc, son attractivité de jadis. La réfection du parking de la salle, comme un contrat triennal de voirie seront lancés permettant la réfection de la voie centrale en voie douce, la suppression des zones pavées comme la réfection de l'entrée du stade avec création de sanitaires pour les manifestations de plein air. Le mur du parc sera refait en partie basse à la charge du Conseil Général alors que la partie haute le sera par la commune.

La réfection de cinq garages dans le parc au mandat précédent va permettre d'en louer deux à des entreprises via un bail précaire encadré par la communauté de communes afin d'assurer un modeste revenu pour la commune.

Les dossiers tourisme et patrimoine avancent bien. Les demandes de subventions pour la restauration du toit de l'église sont en cours. La pose des Totems au château et à l'église et celle d'un panneau relais information services sur le parking de la mairie sont programmés pour le début du deuxième trimestre 2015. Ces équipements sont financés par la communauté de communes.

Le SPANC va offrir, sur décision du Conseil du 30 octobre dernier, un nouveau service de visite de bon fonctionnement (obligatoire dans ses attributions) et de groupement de vidanges, réduisant le coût pour les Fayssiens tout en offrant un service mieux adapté.

Les associations et les élus s'efforcent d'enrichir les offres culturelles et festives qui contribuent à l'animation du village. Ils attendent, en retour, votre participation massive, gage de l'intérêt que vous portez à leurs propositions. Nous sommes à votre disposition pour recueillir toutes les idées dans le domaine.

La commune s'équipe petit à petit de matériels comme une arroseuse, une remorque à feuilles, tous ces matériels d'occasion permettent de faire mieux en économisant du temps. La dématérialisation complète des flux vers la trésorerie (nouveaux logiciels) sera opérationnelle en 2015 avec une signature électronique des pièces comptables.

Soyez assurés que Fay bouge à l'image de sa mairie qui sera après plus d'un an de travaux intégrée au Parc avec d'autres fonctionnalités tout en assurant pour le voisinage de l'ancienne mairie un avenir paisible. Nous travaillons sur l'intégration d'un nouveau service pour l'ensemble des Fayssiennes et Fayssiens en conservant si possible la propriété du bâtiment par la commune. Les arguments qui ont décidé une plus large majorité qu'en 2009 vous sont communiqués dans un article spécial.

Ces choix sont toujours très difficiles à faire dans un contexte actuel en mutation engendrant des incertitudes mais l'avenir de notre commune ne pourra qu'être assuré en redonnant à ce parc ses lettres de noblesses après avoir connu une main mise de l'Etat puis son total désintéressement.

Je vous invite avec plaisir aux vœux du maire, le 17 janvier à 11h, à la salle polyvalente, et vous réitère au nom de toute l'équipe municipale, tous mes vœux de santé, réussite et de bonheur pour la nouvelle année 2015.

*Christian PEUTOT*



**Rappel** : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage réglementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : [www.fay-les-nemours.fr](http://www.fay-les-nemours.fr)

### Séance du 17 juin 2014

#### 1- Choix de l'entreprise chargée de l'élagage dans le parc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'entreprise BJM la moins – disante pour effectuer les travaux d'élagage de 16 arbres situés dans le Parc côté rue du Château pour un montant de 3060 €TTC.

#### 2- Vote de la titularisation de l'Adjoint Technique

##### M. Dominique MONNERIE

Après examen de la situation administrative de M. Dominique MONNERIE, le Conseil Municipal après en avoir délibéré (6 voix pour – 5 voix contre) décide de titulariser Monsieur Dominique MONNERIE à compter du 01/08/2014.

#### 3- Vote des travaux de toiture de l'Eglise – 4<sup>ème</sup> tranche

Lors de la séance du 28/04/2014 le Conseil Municipal a délibéré pour 3 tranches de travaux à l'Eglise

- Tranche 1 : 1<sup>ère</sup> travée du Chœur et Chapelle sud
- Tranche 2 : La nef et le bas côté nord.
- Tranche 3 : L'abside du Chœur.

Rappel du coût total d'opération des 3 tranches :

Travaux + Honoraires : 127570,55 €HT soit 153 084,67 €TTC.

Lors de la remise de l'étude préalable complète par M. DROZD, architecte du patrimoine, le 19 mai dernier, les élus présents sont convenus de la nécessité d'envisager une quatrième tranche de travaux pour que la restauration de la toiture soit complète et harmonieuse.

- Tranche 4 : le clocher et l'avent du porche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux sachant que les trois premières tranches ont déjà été acceptées.

Le montant TTC des 4 tranches :

Sans option recalculé avec 10% pour l'architecte : 240 443,41 TTC

Avec options, recalculé avec 10% pour l'architecte : 268 791,91 TTC

#### 4- Vote des travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise et du Château par le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

Pour les travaux d'enfouissement des réseaux il y a lieu de voter :

1. La convention financière en rapport avec le programme des travaux.
2. La délégation de maîtrise d'ouvrage au SDESM.

Le coût global de l'opération est estimé pour la commune à 165 355,20 €TTC.

Considérant le coût de l'opération, le Maire demande au Conseil Municipal de reporter la décision ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du report de la décision.

Il demande au Maire d'écrire au S.D.E.S.M.

#### 5- Vote d'une délibération de soutien à Monsieur Claude JAMET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix pour – 2 abstentions), adopte la mention proposée par Monsieur le Maire pour le soutien à Monsieur Claude JAMET.

#### 6- Vote de principe pour rester ou non dans l'association Entente Villageoise d'Animations (E.V.A.)

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne plus être associé à E.V.A.

N'ayant pas pu dialoguer en particulier avec le nouveau bureau, notre équipe ne perçoit pas le sens de sa participation à des projets qui se construisent sans concertation préalable dans des lieux qui valorisent essentiellement les deux sites remarquables implantés sur les communes de Châtenoy et d'Ormesson.

Ces sentiments sont partagés par nos collègues de Chevrainvilliers qui nous ont fait savoir qu'ils se retireraient également d'E.V.A.

Les habitants de Fay sont, bien évidemment, libres de poursuivre l'aventure aux côtés des communes de CHATENOY et ORMESSON et notre collectivité continuera à promouvoir et à fréquenter les événements qu'elles produiront.

#### 7- Achat éventuel d'une table de ping pong

Ayant été saisi à plusieurs reprises par des enfants du village désireux de jouer au tennis de table, le Maire propose à l'assemblée l'achat d'une table de ping pong qui serait installée sur le parking de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acheter une table de ping pong et choisit le fournisseur ALTRAD DIFFUSION le moins disant (1248€TTC).

#### 8- Vote de principe de la réalisation d'un chantier de nettoyage du parc avec d'initiatives 77

La zone du Parc doit faire l'objet d'un bon coup de nettoyage pour que les parcelles en vente soient mises en valeur.

Le chantier est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale ». Celle de la progression des personnes jeunes et adultes, éloignées conjoncturellement ou structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au "pays", au quartier et à leurs habitants.

Le chantier implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement". (Définition du chantier d'insertion ou chantier école).

La validation du chantier par le Comité Départemental d'insertion par l'Activité Economique permet de mobiliser des financements de l'Etat et du Conseil Général liés au financement des salaires des personnels en contrat aidé et du chef de chantier (soit 80% du fonctionnement). L'estimatif est calculé selon les financements connus à ce jour et sous réserve de modification communiquée au préalable. (11178,50 €).

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit la 1<sup>ère</sup> mission avec broyage pour les parcelles 1 et 2.

#### 9- Vote du prestataire pour héberger le site internet communal

Le site internet de la commune date de 2007 et le logiciel utilisé n'est plus adapté aux configurations des équipements informatiques de la mairie.

Monsieur Pierre BLANCHARD préconise l'hébergeur OVH qui est le principal hébergeur des collectivités territoriales et le moins cher (28,68 €/an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'hébergeur OVH.

### 10- Protocole d'échanges standard version 2 (PES V2)

A compter du 01/01/2015 les communes doivent passer à la dématérialisation des échanges. La dématérialisation permet les échanges entre la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.) et la commune (transmission des pièces comptables, des pièces justificatives dématérialisées) sans format papier.

Les logiciels utilisés actuellement fonctionnent très bien mais la dématérialisation exige l'adjonction de logiciels complémentaires pour traiter les documents à transmettre et sécuriser les échanges.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les deux devis ci-dessous.**

● 1<sup>er</sup> Devis : BLES: Berger Levrault échanges standards  
1 100.00 €HT soit 1320 €TTC

● 2<sup>ème</sup> Devis : BLSCAN: Berger Levrault scan  
690.00 €HT soit 828 €TTC

**Soit un total de 2 148.00 €TTC pour les 2 logiciels.**

### 11- Vote d'un montant pour la Commission culture - sport animations - patrimoine - communications - cérémonie - tourisme

Afin de pouvoir faire face aux dépenses liées à l'organisation des événements programmés par la commission : le Tournoi de football le 07/09/2014 et les 2 expositions prévues les 20 et 21/09 pour les Journées du Patrimoine et le 11/11/2014 pour la commémoration du centenaire de la « Grande Guerre », il est demandé au Conseil Municipal s'il est possible d'obtenir un crédit spécifique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une somme forfaitaire de 3 000 € à la commission pour faire face aux dépenses liées aux préparatifs des événements futurs.**

**Cette somme servira à l'achat de matériels, de grilles d'expositions, de vitrines et de fournitures diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

## Séance du 30 octobre 2014

### 1- Indemnité de Conseil 2014 au Receveur Municipal

Vu le Décret n°82 879 du 19/11/1982 relatif aux conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités locales au profit des agents des services extérieurs de l'état,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser au Trésorier Principal de Nemours la somme de 308,05 € net soit 337,97 € brut. Cette indemnité est versée au titre de l'année 2014 (pour 10 mois) perçue après service fait sur la base des moyennes N-1, N-2, N-3.**

### 2- Vote sur l'aménagement de la mairie actuelle ou dans le bâtiment C4 situé dans le Parc

Monsieur le Maire rappelle pourquoi ce dossier réapparaît 5 ans plus tard alors qu'il avait déjà été voté en 2009.

Il précise que :

● Les anciens membres du Conseil Municipal ont voté le 09/04/2009 l'implantation de la mairie et de ses annexes dans le bâtiment C 4 et que lors du vote une majorité très juste s'est dégagée (6 voix pour l'aménagement de la nouvelle mairie dans le bâtiment C 4 contre 5 voix pour le réaménagement et la rénovation de la mairie actuelle).

● Le conseil municipal a été renouvelé à 73 %.

● Les demandes de subventions effectuées en 2009/2010 ont été validées en octobre 2013 par la Région et le Département. Sachant que l'investissement fait par la commune en 2013 sur la salle polyvalente était conséquent et que les élections approchaient, nous avons laissé possibilité de réétudier le dossier par la nouvelle équipe.

### I/ Le projet de réhabilitation de la Mairie actuelle

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réhabiliter la mairie pour :

● La mise aux normes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, selon la loi de février 2005.

● La mise en sécurité des archives, des planchers non coupe-feu et du bâtiment à consolider.

● L'économie d'énergie : le diagnostic thermique du bâtiment est défavorable selon l'étude du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) parce que le chauffage actuel est très coûteux (tout électrique).

● Les matériels des agents du service technique sont dispersés entre différents sites (garages situés à carrouge, dans le parc, derrière la mairie...).

● Un besoin de place supplémentaire pour le secrétariat, pour assurer la confidentialité des entretiens, du téléphone, mais aussi la protection des petits mobiliers historiques de la commune (habits du garde champêtre, tambour, pompe à bras des pompiers, meule à exposer...).

M. le Maire indique que l'architecte indépendante Mme NIVAULT, a rendu son étude sur l'aménagement du bâtiment de la mairie actuelle :

#### Avantages rencontrés :

● L'ancienne Mairie est préservée (sur le même lieu),

● Le coût est évalué à 480 000 euros TTC + 48 000 euros TTC de maîtrise d'œuvre : soit un montant de 528 000 euros TTC (sans compter les frais du Service de Protection et de la Santé et du Bureau de contrôle).

● L'aménagement et la mise aux normes sont possibles.

#### Difficultés rencontrées :

L'isolation extérieure est impossible par les murs à pierres apparentes donc l'isolation intérieure est incontournable et il y a une perte de place.

Le moyen de chauffage est à changer selon l'étude thermique gratuite du SDESM, la place va donc être réduite pour le changement de chauffage. Les planchers ne sont pas coupe-feu et doivent être consolidés et renforcés. Il y aura inévitablement la perte de la petite salle polyvalente et de sa cuisine au profit de l'aménagement du secrétariat.

L'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) à prévoir dans la totalité du rez-de-chaussée (l'étage ne sera pas desservi s'il n'y a pas d'ascenseur). Les douches et sanitaires pour le personnel communal seront inexistantes. L'aménagement n'est pas moins coûteux que dans le bâtiment du Parc car le subventionnement n'a pas été prévu.

### II/ M. le Maire donne les autres possibilités liées à la réhabilitation du bâtiment dans le parc

#### Avantages rencontrés :

● Le bâtiment offre une surface du double de la mairie actuelle (2 x 400 m<sup>2</sup>).

● L'accueil confidentiel sera respecté.

● Le respect des normes PMR avec facilité du fait du RDC bas et RDC haut.

● Les archives seront coupe-feu de fait (béton).

● Le chauffage bois sera possible (voir étude d'opportunité du SDESM).

● L'isolation par l'intérieur comme par l'extérieur est possible.

- Le regroupement des locaux techniques et des matériels dans le bâtiment au RDC bas avec sanitaires et douches pour le personnel.
- La Salle d'exposition : mise en valeur des petits mobiliers historiques de la commune, accueil d'expositions possible....
- Salle d'accueil des associations et des jeunes.
- L'aménagement en plusieurs étapes est possible dans le C 4.

#### Difficultés rencontrées :

M. le Maire précise les difficultés liées à la réhabilitation du bâtiment C 4 :

- Le projet est plus ambitieux au niveau de l'aménagement global,
- Il y aura délocalisation de la mairie actuelle,
- Le coût est un peu plus important mais l'aménagement est possible en plusieurs temps,
- L'architecture du bâtiment sera plus moderne,

Le Maire précise au Conseil Municipal que la commune sera subventionnée à hauteur de 240 000 € (soit 80 % sur un plafond de travaux de 300 000 €) par la Région Ile-de-France (60 % : 135 000 €) et par le Département (40 % : 105 000 €). La demande de subvention a été réalisée pour le bâtiment C 4 eu égard au vote du conseil municipal de 2009 et que le fait de choisir la réhabilitation de la mairie actuelle demanderait de réengager toute la démarche sachant que le contrat rural n'existe plus au niveau du département puisque c'est un contrat de territoire et que les élections futures pourraient engendrer un nouveau changement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants estimés à :

#### Montants estimatifs

▶▶ <b>PROJET A</b>	
Mise hors eau hors air bâtiment C 4	378 000,00 € TTC
▶▶ <b>PROJET B</b>	
Aménagement de la mairie en RDC haut	347 430,00 € TTC
▶▶ <b>PROJET C</b>	
Aménagement des services municipaux en RDC bas et aménagement des abords	100 000,00 € TTC
<b>Soit un total de</b>	<b>825 440,00 € TTC</b>

Monsieur le Maire informe que les montants estimés ont été réactualisés.

**III/ Conclusion :** Après discussion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour l'aménagement de la mairie actuelle ou l'aménagement de la mairie dans le bâtiment C 4.

Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité vote l'aménagement de la mairie dans le bâtiment C 4 (8 voix pour le déplacement de la mairie dans le Bâtiment C 4 et 3 voix pour la mise aux normes de la mairie actuelle) et approuve le programme de travaux présenté par le Cabinet G. B. ROY.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

#### 3- Demande de subvention d'équipement culturel - collectivité pour la restauration des toitures de l'Eglise auprès de la Région IDF

Les trois premières tranches ont été votées par le Conseil Municipal le 28/04/2014.

La quatrième tranche a été votée par le Conseil Municipal le 17/06/2014. Le Maire demande au Conseil de délibérer pour demander une subvention auprès de la Région Ile de France sachant qu'il ne reste plus que cette pièce pour l'envoi du dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve la globalité du projet.**

**Approuve l'inscription de la dépense au budget de la collectivité.**

**Sollicite l'aide de la région.**

**Autorise le Maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet.**

#### 4- Proposition de prix d'achat de la parcelle B 628 issue de la division de la parcelle B 451 d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> avec vote des frais d'acquisition de la parcelle B 628

Le Maire rappelle que sur cette parcelle passe une partie des réseaux publics.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte le prix d'achat de 200 €**

**Accepte les frais de notaire à 800 €**

**Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'achat.**

#### 5- Modification du programme du contrat triennal de voirie

Le Maire informe le Conseil Municipal :

● Que le 18/02/2010 le conseil municipal a voté les 3 missions du contrat triennal de voirie comme suit :

- 1- Une voie douce (piétonne et piste cyclable) dans le parc.
- 2- Une voie nouvelle du lotissement dans le parc.
- 3- Sécurisation de la sortie rue de Montivier.

● Que la voie nouvelle du lotissement dans le parc sera prise en charge par l'aménageur Terres à Maisons (TAM). Une promesse de vente a été signée entre la commune et TAM pour la vente de 10 lots à bâtir.

Une convention de rétrocession de voirie a été signée avec TAM dans le cadre de la promesse de vente.

Que les travaux de sécurisation de la sortie de Montivier ont été gérés via la (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Qu'il y a lieu de modifier le programme du contrat triennal de voirie.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification, comme suit :

- 1- La voie douce (Allée de Plessis Bellière) : 110 200 € HT  
(Travaux : terrassement de voirie, assainissement et adduction eau potable)
- 2- L'entrée du stade : 40 150 € HT  
(terrassement, voirie, assainissement eaux pluviales, récupération pavage des ralentisseurs)
- 3- La suppression des 4 zones pavées au profit de deux plateaux surélevés avec passage piétons : 36 074 € HT

(Suppression des deux pavages intermédiaires avec enlèvement complet des 4 zones pavées.

Réalisation de deux plateaux surélevés face au cimetière et face au Clos des Orchidées).

**Total HT avec honoraires architecte : 186 424 € HT**

**Total TTC : 223 709 € HT**

● Planification sur trois ans (2017 – 2018 – 2019).

● La subvention octroyée pour le contrat triennal de voirie est de 50 % du montant HT plafonné à 150 000 € HT par an, soit 93 212 € de subvention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Donne son accord pour faire un contrat triennal de voirie.**

**Accepte les missions proposées ci – dessus.**

**Accepte de prévoir au budget communal les montants réels (après études et appels d'offres) de ces travaux projetés sur 3 ans.**

**Accepte le subventionnement tel qu'il est prévu par les textes.**

**Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents au dossier.**

#### 6- Parking de la salle polyvalente - Dossier de demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal que le mode de subventionnement a été modifié parce que le parking n'est pas subventionné dans le cadre du contrat triennal de voirie. Le parking représente une surface totale de 1 122 m<sup>2</sup> pour une capacité 43 places dont deux places pour personnes à mobilité réduite (PMR). Il peut être subventionné dans le cadre de la sécurité via les amendes de police.

Selon le vote du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2013 la solution retenue était le parking en enrobé comprenant le marquage au sol de la limite des voies de roulement et des aires de stationnement (peinture), les bordures basses en entrée et en sortie de parking, les bordures hautes en limite d'îlots, les places de stationnement marquées au sol (peinture), l'éclairage de balisage sur îlots et les candélabres pour l'éclairage général.

Le Maire rappelle les montants estimatifs suivants :

<u>Génie civil et lots annexes</u>	En €HT
<u>Total génie civil</u>	67 200,00 €
<u>Annexes</u>	4 500,00 €
<u>Eclairage : Total</u>	23 200,00 €
<b>TOTAL AMENAGEMENTS H.T.</b>	<b>94 900,00 €</b>
TVA 20 %	18 980,00 €
<b>TOTAL AMENAGEMENTS TTC</b>	<b>113 880,00 €</b>

#### Maîtrise d'œuvre

Il convient d'intégrer, afin de définir le coût d'opération, le montant des honoraires d'études et de suivi de l'opération soit 7 % du coût des travaux, soit HT :

TVA 20 %	1 328,60 €
TOTAL TTC	7 971,60 €
<b>COÛT TOTAL D'OPERATION TTC</b>	<b>121 851,60 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'aménagement du parking via une subvention du département 77 dans le cadre des amendes de police.

Accepte les travaux proposés ci-dessus.

Accepte de prévoir au budget communal les montants réels (après études et appels d'offres) de ces travaux.

Accepte le subventionnement tel qu'il est prévu par les textes.

Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents au dossier

#### 7- Vote de la convention pour un centre équestre privé

Le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune, M. GUINET Nicolas, Madame Caroline LEFEVRE (exploitants) et M. Hugues CHANTEREAU de la SCEA de Laveaux (propriétaire des parcelles F 48 et F 50 situées au Bois de Cabrin) pour un projet de centre équestre privé sur la commune situé à la fin de la rue de Foljuif.

Après débat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet de convention de centre équestre privé sur le territoire de la commune sachant que toutes les constructions sont démontables et que la convention sera renouvelée tous les ans.

Le Conseil Municipal demande que la convention soit complétée au paragraphe III, point a) sur les obligations des exploitants par les points suivants :

Les exploitants devront faire installer la signalétique de sécurité adaptée à ce projet.

Les exploitants devront limiter le nombre de chevaux en fonction de la surface et selon les textes en vigueur.

Les exploitants devront prévoir une gestion régulière des déchets d'ordre animal.

#### 8- Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Maire donne lecture de la motion adressée par l'Association des Maires de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (10 voix pour – 1 voix contre) adopte la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

#### 9- Ouverture d'un deuxième poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/03/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, créé un deuxième emploi permanent d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/03/2015 et les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Demande à ce que le deuxième adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe soit gardé à compter du 01/03/2015, parce qu'il donne entière satisfaction sachant que la décision sera prise par arrêté du Maire.

Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents à cette décision.

#### 10- Service Public d'Assainissement Non Collectif : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC). Les propositions faites à l'assemblée sont :

Pour les contrôles : Mettre en place l'organisation permettant aux agents communaux d'effectuer les contrôles.

Pour les vidanges : Organiser un groupement des vidanges (voir la fréquence 1 à 2 fois par an).

M. LEBOEUF précise que le coût diminuera forcément par la suite parce que la formation des agents aura déjà été faite.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal, dans un premier temps, de se prononcer sur les contrôles pris en charge par les agents communaux ou de faire appel à la sous-traitance et dans un second temps sur les vidanges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour les contrôles effectués par les agents communaux, 2 voix pour la sous-traitance des contrôles) demande à ce que les contrôles soient effectués par les agents communaux pour réduire le coût imputé aux habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité souhaite qu'un regroupement de vidanges soit effectué pour réduire également le coût imputé aux habitants.

Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents au dossier.

#### 11- Accord de principe pour louer deux garages dans le parc et étude d'un bail de locations en cas d'avis favorable

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) recherche des garages à louer pour des entreprises de la région. Il précise que la commune possède deux garages actuellement vides de 14 m<sup>2</sup> (les n° 4 et 5) situés dans le Parc.

Il précise que Madame Martine Paroissien a été chargé d'amender le bail précaire avec M. J-B Bigot de la CCPN validé juridiquement par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Le bail serait de 23 mois, non renouvelable.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte de louer les deux garages vides (n°4 et n°5) situés dans le Parc. Le prix sera fixé ultérieurement.

Accepte la signature d'un bail précaire de 23 mois, non renouvelable.

Demande à ce que ces deux garages soient utilisés pour le stockage (de préférence) ou servent à l'exercice de profession à conditions que des horaires soient respectés pour le confort des riverains.

Demande à ce qu'une assurance soit prise par la commune en tant que « propriétaire non occupant ».

Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents au dossier.

## 12- Repas annuel 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un repas annuel a lieu pour remercier le travail des membres du Conseil Municipal sans indemnités oeuvrant pour la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, choisit le restaurant « Les sources » de Chaintreuilville pour 26,50€ par personne sans les boissons (7 voix pour « Les Sources » - 4 voix pour le Troc'Quai).**

**Le repas annuel est fixé au 12/12/2014.**

## 13- Tourisme : Vote de l'implantation d'un totem et du RIS (Relai Infos Services) sur la commune financés par la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Relais Infos Services RIS et deux totems seraient financés par la CCPN et implantés dans la commune.

Le RIS serait implanté sur le parking de la mairie. Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) a donné son autorisation.

Les 2 Totems seraient implantés face à l'Eglise Saint-Sulpice et devant le château (le propriétaire du château a donné son autorisation).

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) a également donné son autorisation.

L'intégration d'un emplacement pour le QR Code sera à valider.

4 lattes directionnelles seront implantées :

- 2 lattes (une au carrefour Carrouge et une au petit Bagneaux - début rue Grande RD 118A).

- 2 lattes (au Petit Bagneaux, début de la Rue Grande RD 118A)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'implantation des totems et du RIS tels que présentés ci-dessus.**

**Donne pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents au dossier.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

## Séance du 2 décembre 2014

### 1- Projet EDEN

A la demande du Conseil Municipal, le groupe de travail de l'association EDEN est venu présenter l'avancement de son projet juste avant la séance. L'association a bénéficié du terrain jusqu'au 31/12/2014 par délibérations des Conseils du 14-11-2013 et du 28/04/2014. Des compléments ont été demandés : le programme de l'opération complet, le coût global de l'opération, le plan de financement et le contenu de la charte de bon fonctionnement des communs.

Le porteur de projet a formulé une demande au Conseil Municipal de prorogation de 6 mois ou d'un an pour finaliser le dossier.

A la demande de 4 membres de l'assemblée un huis clos a été demandé pour ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix pour - 4 voix contre - 1 abstention) donne son accord pour proroger de 6 mois non renouvelable l'engagement existant entre la municipalité et l'association EDEN.**

### 2- Réhabilitation du mur de soutènement de la RD 118 A mur d'enceinte du Parc

Le 20/10/2014 une réunion a lieu en mairie et sur place avec le service des bâtiments de France et le services des ouvrages d'art (SOA) du Conseil Général.

L'architecte des Bâtiments de France a donné ses préconisations : privilégier les parties murs aux parties grilles

Le Maire soumet au vote de l'assemblée :

- 1- Le projet architectural du mur.
- 2- L'estimation du coût global de l'opération.
- 3- Le fait d'engager par écrit la commune à faire les travaux de rénovation de la partie haute du mur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les trois points ci-dessus.**

### 3- Travaux d'aménagement au stade

Suite au chiffrage réalisé par un architecte, jugé bien trop onéreux par les membres du conseil, Monsieur LEBOEUF a été missionné pour réaliser une étude d'aménagement de sanitaires et de préau au stade.

Monsieur LEBOEUF a présenté les devis et précisé que le projet architectural a été pré validé par les bâtiments de France le 19 novembre dernier. Il comprendrait au total : des sanitaires, le bardage bois de l'ancien trans-

formateur, une dalle et un préau. Monsieur LEBOEUF informe l'assemblée que le programme pourrait se faire en deux tranches de travaux pour répartir les charges financières sur deux budgets.

### Projet architectural

**Le Maire met au vote le projet global par l'entreprise DUSOGAT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour effectuer les travaux d'aménagement au stade et valide le projet architectural ci-dessus.**

### 4- Vote de l'installation d'un cabinet paramédical dans les locaux de la mairie actuelle

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de recherche sur FAÏ-LES-NEMOURS d'un local pour y implanter un cabinet paramédical. Cette demande a été faite en Mairie le 31/10/2014 par Madame MOUTON Carole, infirmière dans la fonction publique hospitalière, qui désirerait s'installer sur la commune afin d'exercer en qualité d'infirmière libérale.

Il a été rappelé qu'un cabinet paramédical a été souhaité par un grand nombre d'habitants et d'élus.

Il a été convenu par la majorité des membres de la commission créée spécialement pour étudier le devenir du bâtiment actuel de la mairie, que la future activité de Mme MOUTON pourrait être installée dans la partie cuisine qui présente l'avantage d'avoir son entrée indépendante ainsi que d'un hall d'entrée

Cette configuration permettrait de conserver l'utilisation de la petite salle actuelle et l'accès par l'extérieur aux toilettes. Le Maire rappelle que l'autorisation est subordonnée à l'avis de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

**Après débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour - 2 voix contre) donne son accord :**

**Pour que Madame MOUTON Carole enclenche les démarches auprès de l'ARS.**

**Pour que la cuisine et le hall d'entrée de la cuisine serve de local paramédical.**

**Pour le prix du loyer fixé à 250 € mensuel avec signature d'un bail professionnel. Le bail peut être dénoncé avec un préavis de 6 mois par le locataire en cas de problème lié à l'activité.**

**5- Choix du Cabinet de géomètre pour la procédure de classement des voies dans le domaine public**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer le classement de certaines voies dans le domaine public pour pouvoir être éligibles aux subventions du contrat triennal de voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit le cabinet geomexpert pour effectuer la procédure du classement des voies dans le domaine public.**

**6- Offre d'achat du lot n°2 situé dans le lotissement du Clos des Orchidées**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'achat du lot n°2.

Le prix proposé est de 70 000 € au lieu des 80 000 € voté précédemment.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la vente du lot 2 au prix de 70 000 €**

**7- Division du lot n°5 situé dans le lotissement du Clos des Orchidées**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la situation actuelle de la commercialisation des terrains et sur conseils de plusieurs

agents immobiliers, il serait souhaitable de diviser la parcelle n°5 de 1713 m<sup>2</sup> en deux lots avec une entrée commune. L'un serait vendu viabilisé et l'autre non viabilisé pour ne pas engendrer de coût pour la commune.

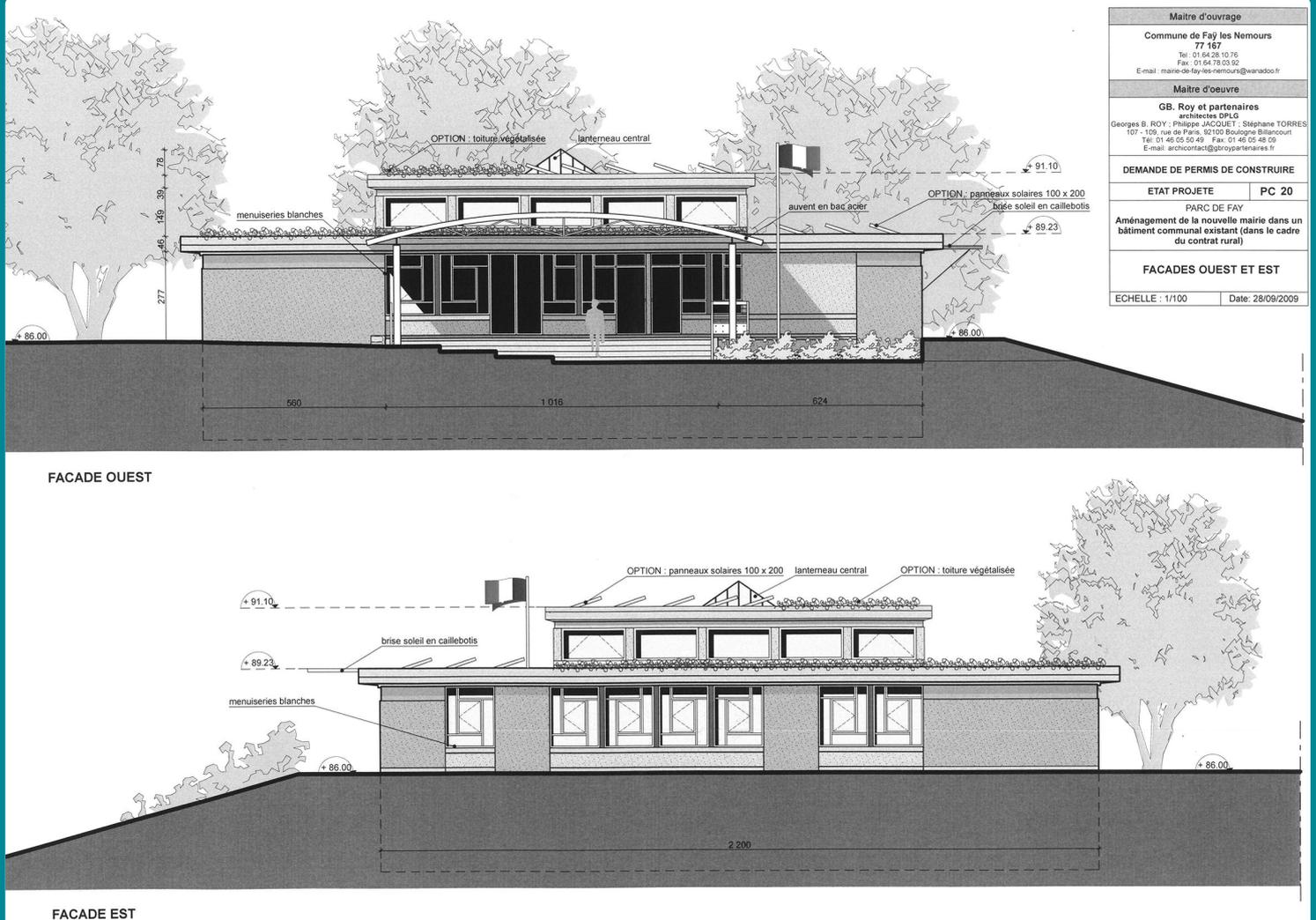
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la division du lot n°5 en deux lots avec une entrée commune.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le prix de vente du lot n°5 « viabilisé » (superficie plus petite) au prix de 70 000 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le prix de vente du lot n°5 bis « non viabilisé » (superficie plus importante) au prix de 70 000 €**

**8- Divers :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite de Madame Valérie LACROUTE, Députée-Maire de Nemours, le lundi 12/01/2015 à 17 h en mairie de FAÏ-LES-NEMOURS.



**AMENAGEMENT DE LA FUTURE MAIRIE**

# AMÉNAGEMENT DU PARC

Comme évoqué dans notre programme pendant les dernières élections municipales et en réunion publique le 15 octobre dernier, l'aménagement du parc reste le dossier qui suscite depuis fort longtemps, le plus d'attente parmi l'ensemble des habitants de notre village et donc des élu(e)s.

**Le parking de la salle polyvalente** sera refait en 2015. Dans un premier temps, nous souhaitons attendre que les travaux du lotissement soient achevés, mais la situation économique actuelle ne nous laisse guère le choix. Nous recevrons une aide du Conseil Général via les amendes de police à hauteur de 30 % à 40% faute de pouvoir bénéficier des aides financières d'un contrat triennal qui n'intègre pas les parkings.

**Le lotissement de 10 parcelles** va être réalisé avec la société Terre à Maison (T.A.M.) qui a jusqu'à décembre 2015 pour obtenir 50 % de réservation des parcelles avant d'engager les travaux. Les travaux de nettoyage de la parcelle puis l'enlèvement du tas de matières concassées va permettre une meilleure attractivité du lieu qui a déjà été visité par plusieurs acquéreurs potentiels. T.A.M. a dépêché deux commerciaux supplémentaires pour vendre l'ensemble des parcelles, y compris sur d'autres communes.

**Le projet de centre temporaire pour personnes autistes** : notre projet fait partie des 3 projets seine-et-marnais toujours en lice pour l'ARS dans le domaine de l'accueil de répit. Comme nous l'écrivions dans le journal précédent, l'État a diligenté une démarche d'évaluation concertée territoriale (D.E.C.T.) dans le cadre du plan gouvernemental *autisme 3*. La Seine-et-Marne et les Yvelines sont départements pilotes.

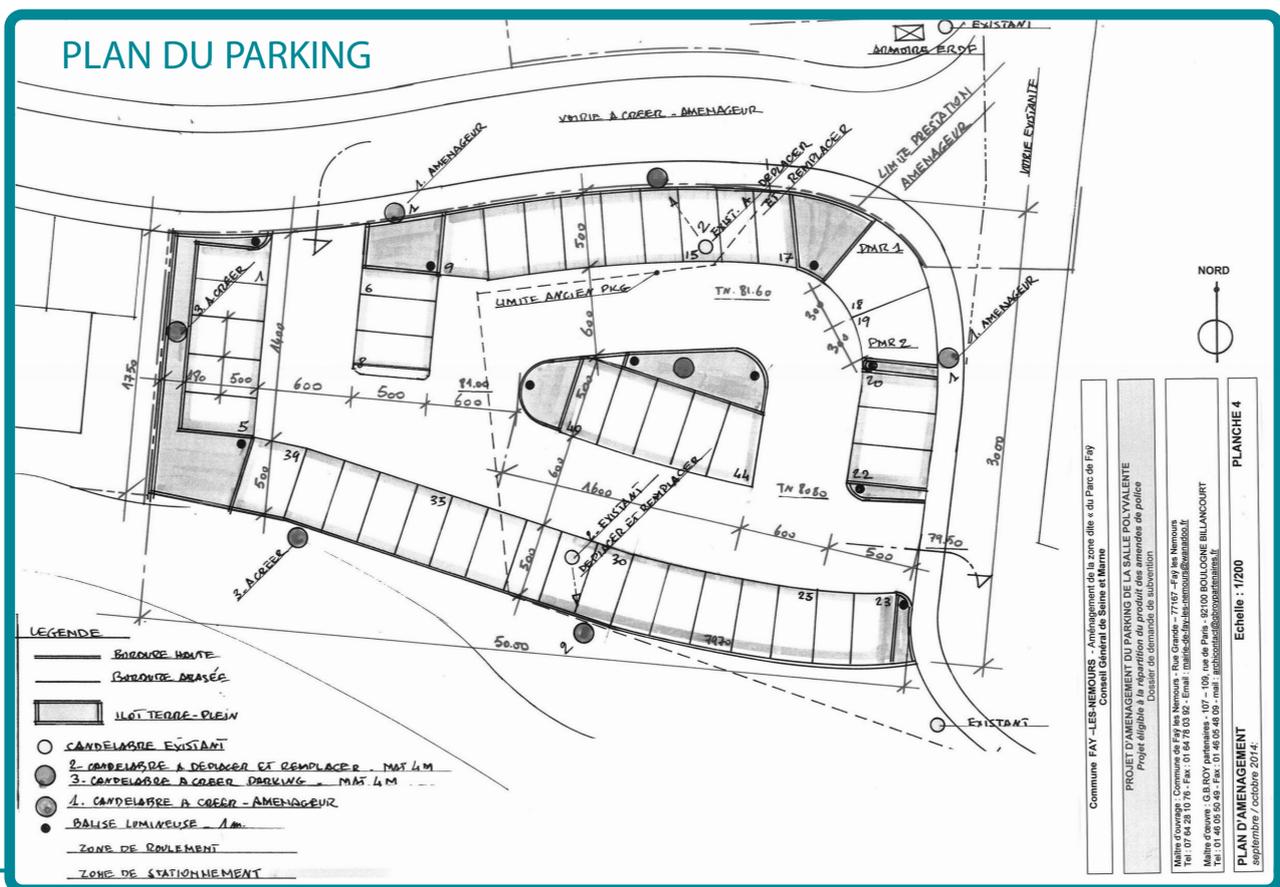
Nous avons eu un rapport intermédiaire en septembre dernier, qui nous a semblé incomplet par le manque de chiffres et assez complaisant vis-à-vis de la situation actuelle que connaissent les parents d'enfants ayant des troubles autistiques.

Ce rapport complet devrait être rendu en décembre 2014, puis les appels à projets devraient être lancés en 2016 après deux conférences départementales mi 2015 et régionales fin 2015. Notre situation pourra s'éclaircir à la lecture en fin d'année du rapport de la D.E.C.T. et nous en tirerons toutes les conséquences. D'ici là le manque de projet concret sur la parcelle ne peut que nous encourager à attendre, en ayant la charge à présent d'entretenir régulièrement la parcelle.

**Le projet EDEN** : comme évoqué aussi en réunion publique, ce projet porté par une ex Fayssienne repose sur l'étude d'un habitat intergénérationnel partagé (vente et location) à la place du centre pour personnes autistes. Le conseil municipal avant mars 2014 avait donné son accord pour réserver le terrain d'un hectare jusqu'à fin 2014 au porteur du projet, afin d'en valider l'étude. Après l'élection du nouveau conseil en mars 2014, j'ai demandé au porteur du projet de revenir présenter son projet devant le nouvel auditoire. Le nouveau conseil a permis de proroger le délai jusqu'en décembre 2014 afin de rassurer le conseil municipal notamment sur 4 points : le plan de financement, le programme architectural, la charte de bon fonctionnement sur les parties communes et la charte de bon fonctionnement avec le bailleur pour la partie locative. Nous attendons toujours à ce jour, le plan de financement.

**Contrat triennal de voirie** : Le montant des travaux a été estimé à 200 000 € et fera l'objet au maximum de 50 % de financement. Ce contrat sur 3 ans repose sur les 3 actions suivantes :

**1- La voie centrale du parc** : la réfection de la voie centrale fera partie du contrat triennal de voirie que nous avons envoyé tout dernièrement au département. Celle-ci permettra à tous les Fayssiens de parcourir le parc à bicyclette ou à pied.



**2- Le pavage de la rue Grande avant et après l'Allée du parc :** les zones pavées seront supprimées afin de permettre le pavage de l'entrée du stade. Les 2 zones à chaque extrémité seront remplacées par un plateau surélevé.

**3- L'entrée du stade :** l'entrée du stade devra être améliorée du point de vue de la gestion des eaux pluviales. Il est également prévu un accès piéton pour les Fayssiens afin de pouvoir utiliser le terrain de football tout en garantissant l'interdiction d'entrée aux voitures, motos, quads et vélos.

**Le mur du parc côté rue Grande :** Le lundi 20 octobre, une réunion avec les services des ouvrages d'art (SOA) du Conseil Général et Madame Roy-Parmentier des Bâtiments de France a permis de faire un point sur les zones du mur de soutènement de la D118a à consolider et les exigences des Bâtiments de France en termes esthétiques pour la partie haute. Les services du Conseil général veulent en toute logique avoir la certitude que la commune s'engagera à faire la partie haute dès que le soutènement sera consolidé. Nous travaillons actuellement sur le chiffrage d'un mur en partie haute basé sur une alternance irrégulière de grilles et de murs rejointoyés avec un couronnement à l'ancienne. Le 2 décembre, les travaux du mur ont été votés par le conseil municipal.

**Le bâtiment C4 ou remise aux normes et réhabilitation de la mairie actuelle** Comme évoqué en réunion publique, la réhabilitation du bâtiment C4 a été votée en 2009 à une voix prêt (6 voix pour, 5 voix contre). Puis l'accord de subventionnement par contrat rural (60 % Région et 40 % Conseil général) n'a été donné qu'en 2013. Sortant d'un investissement conséquent sur la salle polyvalente, nous avons préféré, à l'époque faire réétudier ce dossier aux nouveaux élus en place après les élections de mars 2014.

Après avoir réexaminé les avantages et inconvénients avec le nouveau conseil et après les avoir présentés en réunion publique, compte tenu des observations pertinentes des habitants présents, le conseil municipal a opté (8 voix pour et 3 voix contre) de réhabiliter le bâtiment dans le parc tout en assurant un avenir peu contraignant de la mairie actuelle pour le voisinage, en proposant un nouveau service sur lequel nous travaillons à l'heure actuelle pour tous les habitants.

Je souhaiterais donner les arguments qui nous ont permis de prendre cette décision :

- La volonté d'engager une dynamique dans le parc nécessaire à l'implantation des 10 maisons
- La volonté aussi de recréer un centre de village vers l'église même si la mairie actuelle peut-être prise comme « centre géométrique » du village.
- Le coût de la réhabilitation et de la mise aux normes PMR (pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015) a été chiffré par un architecte indépendant et semble être très voisin de celui du C4 à projet équivalent. De plus, la réhabilitation du C4 peut se faire en plusieurs étapes lissées dans le temps et sa mise aux normes PMR est facilitée par les deux niveaux en rez-de-chaussée (bas et haut).
- Les archives sont protégées de fait par des murs en béton coupe-feu dans le C4 et **l'accueil pourra être confidentiel.**
- La surface à disposition faisant de ce bâtiment non pas une

seule mairie sans possibilité d'extension, mais pourrait aussi bénéficier aux associations et jeunes du village.

● **Du point de vue énergétique :** grâce à un ingénieur missionné gratuitement par le syndicat départemental de l'électrification à ma demande, une étude thermique des deux bâtiments a été réalisée. Nous pouvons en conclure que l'isolation ne peut se faire par l'extérieur dans la mairie actuelle et donc que l'isolation intérieure fera perdre de la place. À noter aussi que la surface en sous-sol de l'édifice dans le parc peut permettre d'implanter une chaudière à bois déchiqueté, très économe en fonctionnement. Ce qui permettrait de valoriser les bois communaux comme privés par la vente à une entreprise de création de bois déchiqueté créée par le PNR.

● Il est à noter que le chauffage électrique et l'isolation de la mairie actuelle requièrent des travaux aussi conséquents avec très peu de place.

● **Le dossier de subventionnement** a été fléché après le vote de 2009 sur le bâtiment du parc et si nous décidions d'opter pour une réhabilitation de la mairie actuelle, nous n'aurions pas d'autres choix que de relancer la procédure de demande de subventions avec toutes les incertitudes de financement actuelles (suppression du contrat rural au profit du contrat de territoire) et les incertitudes liées aux prochaines élections départementales et régionales.

● Si l'on pense que **l'avenir des communes est compté**, le bâtiment C4 dans le parc sera très facilement adaptable à d'autres activités et notamment celles liées à une intercommunalité importante à même de rechercher des locaux pour y accueillir de nouveaux services liés aux compétences transférées par les petites communes que l'on aura supprimées. Là aussi nous pourrions louer à la Communauté de communes ce bâtiment comme nous allons louer deux garages rénovés dans le parc à des entreprises amenées par la Communauté de communes.

● **L'aménagement du bâtiment dans le parc ne sera pas qu'une mairie**, il pourra accueillir un lieu d'exposition et une salle pour les jeunes et les associations. Aménagements que nous ne pourrions pas réaliser dans la mairie actuelle.

Les arguments défavorables ont été bien évidemment entendus et l'avenir de la mairie actuelle sera, et j'en prends l'engagement, assuré avec la plus grande vigilance afin que le voisinage, comme l'ensemble des Fayssiens, y trouve un avantage. Nous travaillons sur plusieurs pistes en écartant tout projet immobilier de type appartements (même si cela avait été envisagé à un moment donné).

Un planning des investissements des différents projets a été présenté en fin de réunion publique sur les cinq années restantes du mandat avec totale latitude de les décaler voire supprimer pour certains d'entre eux comme l'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise et rue du Château, si besoin.

Je reste à disposition pour répondre à vos questions, mais nous souhaitons, sans mettre à mal les finances communales, faire de ce parc magnifique, le fleuron de notre village tout en conservant si possible la propriété du bâtiment de la mairie actuelle.

*Christian PEUTOT*

## TRAVAUX DANS LA COMMUNE

### MONUMENT AUX MORTS

Cet été l'entreprise Quignaux a procédé à la remise en état du Monument Aux Morts. Le gel avait endommagé trois pierres du soubassement construit avec des pierres de Souppes-sur-Loing. Elles ont été remplacées.

Par la même occasion le monument a été entièrement nettoyé au jet à haute pression et toutes les inscriptions ont été repeintes ce qui lui donne un bel aspect.

*Christian PEUTOT*



### TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DU CHÂTEAU ET RUE DE L'ÉGLISE

Après un épisode orageux l'an passé, le sous-sol de la maison de la rue Grande qui se trouve en face de la descente de la rue de l'Eglise a été inondé.

Les deux regards de 20cmX20cm situés en bas de la rue se sont avérés très insuffisants pour absorber les ruissellements lors des violents orages.

L'équipe municipale a souhaité réagir et pour améliorer l'absorption des eaux pluviales qui dévalent depuis la rue du Château jusqu'au bas de la rue de l'Eglise nous avons, après les appels d'offres réglementaires, missionné la société Redon pour procéder aux travaux.

L'entreprise a posé un avaloir et un tunnel drainant rue du Château pour collecter une partie des eaux et deux nouveaux regards à mi-pente de la rue de l'Eglise pour recevoir le reste et le canaliser dans la mare située en contre bas.

Les travaux ont été réalisés sur une semaine en juillet dernier pour un montant de 9000 € TTC.



### TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES CÂBLES DES ÉOLIENNES DE MONDREVILLE

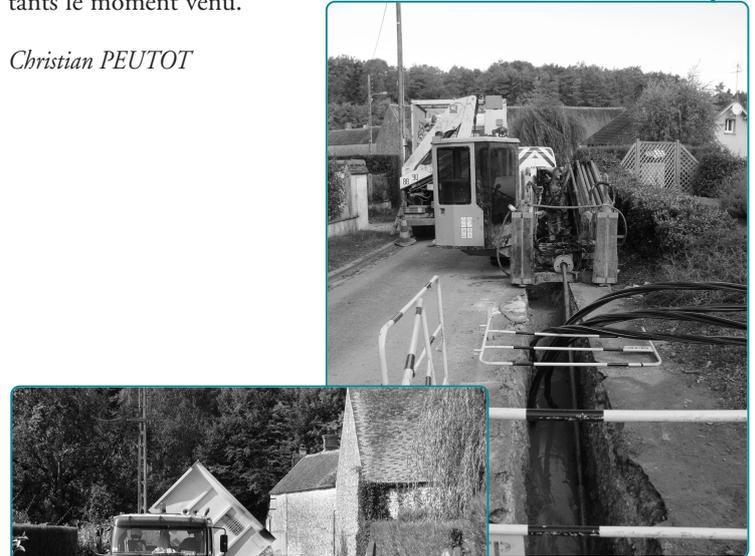
La société SLTP a commencé les travaux d'enfouissement des câbles pour les éoliennes de Mondreville raccordées au poste source de Faÿ pour le compte d'ERDF. Nous vous remercions de votre patience et nous excusons pour la gêne occasionnée aux riverains comme aux utilisateurs de cette voie.

ERDF en a profité pour enfouir d'autres câbles qui repartent sur Bagneaux afin de supprimer une ligne aérienne supplémentaire. Ces travaux, même s'ils sont subis par les habitants, vont permettre au-delà de l'utilisation de cette énergie renouvelable de réduire l'impact environnemental de certaines lignes haute tension.

Nous allons connaître un deuxième chantier d'enfouissement d'éoliennes dans un avenir proche, celles d'Arville. Nous avons déjà entamé des négociations avec ERDF et Seine-et-Marne numérique pour faire passer un fourreau afin de pouvoir faire fibrer dans un second temps l'ensemble du village.

Nous reviendrons vers vous, pour informer l'ensemble des habitants le moment venu.

*Christian PEUTOT*



### TRAVAUX DU POSTE SOURCE PAR RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ RTE

Au moment des travaux dans la poste RTE par la société exploitante, nous avons soulevé le problème des dépôts de déchets sauvages devant le poste et avons demandé à l'entreprise de nous financer une barrière supprimant ponctuellement l'accès au non professionnels des secours et fournisseurs d'énergie.

Cette barrière a été posée en juin dernier et nous remercions très chaleureusement la société RTE pour le financement et la pose de cette barrière limitant les désagréments de badauds peu soucieux de l'écologie.

*Christian PEUTOT*

### INITIATIVES 77 PARTICIPE À L'ENTRETIEN DU PARC DE FAÏ

Afin de maintenir au parc son aspect naturel sans que la végétation ne reprenne ses droits et que les futurs acquéreurs des terrains à bâtir puissent visiter le site dans un environnement accueillant, nous avons entrepris une opération de nettoyage d'une des parties boisées avec l'aide d'INITIATIVES 77.

INITIATIVES 77 est une émanation du Conseil Général de Seine & Marne qui a pour mission l'accompagnement des personnes sans emploi vers un retour à la vie active.

Un de ses leviers est le chantier d'insertion réalisé au bénéfice de collectivités locales. Ces chantiers d'insertion ont le double avantage de permettre aux collectivités d'effectuer des travaux à prix raisonnable tout en servant de support de formation pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Ce chantier réalisé dans le parc a permis

- De donner du travail à une équipe de 3 à 6 personnes durant 8 semaines
- D'initier techniquement ces personnes au débroussaillage
- De remettre 2 salariés dans la vie active
- D'obtenir un nettoyage satisfaisant d'une parcelle de 2 hectares dans le parc.

M. Claude Jamet, Conseiller Général et Président d'Initiatives 77, s'est rendu sur les lieux à la fin du chantier pour constater la qualité du travail effectué et la réussite du projet.

Cette mission a bien atteint ses deux objectifs : redonner à cet espace de 2 hectares un aspect verdoyant accueillant pour les projets de construction et permettre le retour à l'emploi.

*Jacky LEBOEUF*



### INTERNET HAUT DÉBIT

Les travaux du point de raccordement mutualisé de montée en débit (PRM MED) du Petit-Bagneaux/FaÏ-lès-Nemours vont s'achever fin décembre. Ces travaux, financés par l'Etat, la Région Ile-de-France, le Conseil Général et la Communauté de Communes ne coûteront rien aux communes.

Ce PRM MED a été placé à moins de 30 mètres du sous-répartiteur d'abonnés existant et desservant déjà l'ensemble des lignes de toutes les habitations des deux villages.

Après la réception des travaux, une période incompressible de 13 semaines est ménagée pour que les opérateurs affinent leurs offres et que la concurrence s'exerce dans le respect du règlement imposé par **L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP : autorité administrative indépendante)** chargée de réguler les communications électroniques et les postes en France).



Après cette période, la mutation physique des lignes par Orange se fera et fin mars 2015, la commercialisation pourra s'engager. Les débits augmenteront, sans intervention technique complémentaire, dès lors que l'abonnement souscrit auprès des fournisseurs d'accès le permettra. Même si l'opérateur historique est bien propriétaire des PRM MED et des sous-répartiteurs d'abonnés (SRA), l'utilisateur a le libre choix du fournisseur d'accès.

Les débits obtenus devraient évoluer entre 10Mbits/s et 30Mbits/s. Nous vous demandons encore un peu de patience, 2015 arrive à grands pas !

*Christian PEUTOT*

*Membre du bureau bénévole du Syndicat départemental Seine-et-Marne Numérique*

### SIAEP : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE

Délégation de Service Public (DSP) 2015-2027 sur l'eau potable : La Délégation de Service Public (DSP) qui devait être votée en juin dernier a été rejetée lors de la réunion du 23 septembre dernier par une majorité de délégués communautaires non convaincus par le rapport réalisé par le cabinet d'études spécialisé ayant été missionné par le syndicat au précédent mandat.

Deux délégués communautaires ont procédé à une analyse précise du contenu du rapport et soulevé plusieurs problèmes auxquels le cabinet d'études n'a pas apporté les réponses attendues.

Les trois offres devront être réétudiées par un autre cabinet d'études et soumises de nouveau au vote en fin d'année après que les délégués communautaires aient analysé avec la plus grande vigilance les documents produits.

*Christian PEUTOT*

### LE SPANC

Dans la prolongation des actions menées par la municipalité précédente (diagnostics, travaux de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif), le nouveau conseil municipal continue à faire vivre le SPANC (Service Public d'Assainissement Non collectif) en lui attribuant deux nouvelles missions : la mise en place d'un contrôle périodique et la gestion des vidanges pour faire bénéficier les habitants d'un tarif intéressant.

La mission obligatoire du SPANC de mise en place d'un contrôle périodique vise, après réalisation du contrôle initial, à vérifier le bon fonctionnement des installations. La périodicité de ces contrôles a été fixée à 5 ans par une délibération du conseil municipal en date du 1er juillet 2013. La liste des points à contrôler est fixée par l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 :

- Les modifications de l'installation suite à la dernière visite
- La présence de dangers pour la santé des personnes et/ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- L'adaptation de l'installation aux contraintes sanitaires ou environnementales
- Le bon fonctionnement de l'installation
- Les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure.

**Ces contrôles obligatoires** concernent l'ensemble des habitations soit 236 installations existant sur la commune. Ils devront être planifiés sur les 5 ans à venir (2015 – 2020). Pour réduire au maximum le coût de ces contrôles la commune prendra en charge la totalité de l'organisation de cette mission en confiant aux agents techniques communaux, après une formation dispensée par TEST Ingénierie, les travaux de visites à réaliser chez les particuliers.

Nous avons fixé cette organisation par délibération du conseil municipal du 30 octobre 2014.

Les premiers contrôles périodiques débiteront au 1<sup>er</sup> semestre 2015.

Nous avons choisi d'opter pour la gestion groupée des vidanges, bien que celle-ci soit une mission facultative du SPANC, afin d'apporter à tous les Fayssiens qui le désirent, une aide organisationnelle concernant le planning des vidanges et surtout d'obtenir, par l'effet groupement, des prix très intéressants.

*Jacky LEBOEUF*

### SYNDICAT DES TRANSPORTS

La réunion du syndicat des transports qui s'est tenue du 3 octobre 2014 à Bagneaux avait à son ordre du jour :

- la présentation par le Directeur de TRANSDEV des modifications apportées à chaque ligne dans le cadre de la restructuration du réseau. Cette restructuration avait pour objectif la mise en adéquation des évolutions démographiques de la population avec les lignes actuelles existant depuis 20 ans sur ce réseau.
- L'implantation d'une caméra de surveillance à la gare routière de Nemours servant à lutter contre les incivilités et les actes délictueux dans ce lieu où convergent lycéens et collégiens. Son financement sera réalisé à hauteur de 40% par la dotation d'équipement des territoires ruraux, 40% par le fond interministériel de prévention de la délinquance et les 20% restants (3 300€) par le Syndicat des transports.
- Les impacts financiers liés aux changements des rythmes scolaires ont été pris en totalité par le Conseil Général.
- La gestion des cartes Optile et Imagine R sera assurée par la Sté TRANSDEV en remplacement du Syndicat des Transports dès la rentrée 2015. Cette modification d'organisation n'aura pas d'impact financier sur les familles et devrait simplifier l'attribution de ces cartes.

*Jacky LEBOEUF*

### SYNDICAT DES COLLÈGES

Suite à la réunion du 30 septembre 2014, les nouveaux représentants des différents collèges sont :

- Pour le collège Honoré de BALZAC : Monsieur Pascal CADIER (Délégué de la commune de GREZ-SUR-LOING)
- Pour le collège Arthur RIMBAUD : Madame Cindy PAUTRAT (Déléguée de la commune de NANTEAU-SUR-LUNAIN)
- Pour le collège Vasco de GAMA : Madame Arlette PATRON (déléguée de la commune de SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS)

Quelques nouvelles des travaux effectués lors des congés d'été : Le syndicat a fait exécuter la réfection du cheminement piéton en périphérie du gymnase des collèges ainsi que la création d'un accès piéton entre les vestiaires du collège Honoré de BALZAC et la piste d'athlétisme.

*Éric MOREAU*

### SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DU LOING (SMETOM)

Un comité syndical s'est tenu le 30 septembre 2014. Parmi les sujets à l'ordre du jour celui de la demande d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2015 par les sociétés qui n'utilisent pas le service mais sont soumises au paiement de la taxe comme chaque commerçant ou chaque habitant redevable de la taxe foncière. Il s'agit des enseignes suivantes : But, Intermarché, Bricorama, Bricomarché, ATAC, WELDOM, KIABI, Sarl LEGRAS pour des montants allant de 5000 à 44000 €

Le président du syndicat rappelle que l'exonération de la TEOM prévue par l'article 1521-III du code général des impôts n'est qu'une faculté pour le syndicat qui n'est pas obligé de l'appliquer. Les délégués à l'unanimité décident de ne pas accorder d'exonération à ces entreprises. Le président précise également que certains professionnels ont recours de plus en plus aux services du SMETOM.

Un autre sujet important à l'ordre du jour l'adoption du règlement intérieur des déchetteries. Pour le consulter se reporter au site du SMETOM [www.smetomvalleeduloing.fr](http://www.smetomvalleeduloing.fr)

*Michèle DELBARRE-CHAMPEAU,  
déléguée pour la mairie de Fajy-lès-Nemours*

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS RÉUNION DE LA COMMISSION DEVECO ( DÉVeloppement EConomique ) du 2 octobre à BAGNEAUX

- Le bâtiment qui abritait l'ancien Collège Arthur Rimbaud sera déconstruit afin de pouvoir installer sur ce lieu un hôtel d'entreprises et les locaux de la CCNP.

- Le coût de démolition s'élève à 1 300 000 € (+ 150 000 € si les cloisons sont amiantées).

Cette opération sera subventionnée à 70 %

- Ces travaux devraient débuter en Février 2015 pour une durée de 30 semaines

- Le terrain sera mis à nu avec tous les réseaux en limite de propriété afin d'avoir un minimum de contraintes lors de la reconstruction des futurs projets.

#### • Ateliers relais

Ce sont des locaux dont la location est encadrée par des baux précaires de 23 mois, destinés à aider les petites entreprises à démarrer leurs activités.

Ces locaux sont actuellement tous situés à NEMOURS (dans les ex-bâtiments de E D F) mais des recherches sont en cours pour en créer sur d'autres communes.

#### • M V S I ( Melun Val de Seine Initiative)

Il est rappelé lors de cette réunion que M V S I permet aux porteurs de projets (industriels, commerciaux ..... ) jugés sérieux d'obtenir un prêt d'installation à taux 0 %.

#### • Actualité économique

Le rachat d'une partie des bâtiments "Prevent" à Bagneaux par un industriel constructeur de maisons à ossature bois est en cours de réalisation.

*Jacky LEBOEUF*

### ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

#### ▶▶ 5 juillet 2014

Le bal champêtre animé par l'orchestre de JP CARCAGNO s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et les danseurs ont usé les semelles de leurs chaussures sur la piste.

#### ▶▶ 14 septembre 2014

Cette année pour la 24ème fois, la Foire à la brocante a rencontré un énorme succès. En effet nous avons accueilli plus de 120 exposants. Les visiteurs ont eux aussi été très nombreux à profiter de cette belle journée inondée de soleil.



#### ▶▶ 22 novembre 2014

C'est dans un décor automnal que de nombreux convives se sont retrouvés autour du Beaujolais Nouveau et d'un traditionnel Bœuf Bourguignon.

Notre DJ a animé la soirée dansante avec son savoir-faire.

#### ▶▶ 7 décembre : L'Arbre de Noël

Comme à chaque fois, la magie de Noël a émerveillé les enfants venus assister au spectacle "Barbouille & Cie" animé par l'association MUS-E-S.

Le père Noël a distribué des friandises et enfants et parents ont partagé un moment convivial autour d'un goûter.

*Reine DUVAL*



### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE... 1914-2014, CENT ANS DÉJÀ !

Faÿ-lès-Nemours, comme toutes les communes de France, a organisé la traditionnelle cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918.

Auprès de l'équipe municipale et d'une assemblée nombreuse, les représentants de la jeune génération, les élèves de Faÿ des classes de CM1 et CM2 de l'école de Bagneaux-sur-Loing et certains de leurs camarades, ont fait une lecture très appliquée de lettres de poilus.

La cérémonie a été ponctuée par la lecture du message du ministre délégué auprès du ministère de la Défense chargé des anciens combattants, le dépôt de gerbe, la minute de silence et la Marseillaise entonnée par l'assemblée. Deux enfants et le maire ont honoré, comme de coutume, chacun des combattants de Faÿ dont le nom est gravé sur le monument.

A l'issue de la cérémonie, le maire, en présence du Conseiller général Claude Jamet a invité l'assemblée à l'inauguration de l'exposition « Faÿ-lès-Nemours, au temps de la Grande Guerre » et à partager le verre de l'amitié.

Visible gratuitement, cette exposition présentait notamment les recherches d'Agnès Michel, professeure d'Histoire, sur chacun des combattants de Faÿ, morts pour la France. La présentation de photographies stéréoscopiques et d'artisanat de guerre, issus d'une collection personnelle, pouvait également être admirée. De même que la production artistique des élèves de CM1 et CM2 de l'école des Gamins Verriers de Bagneaux-sur Loing sur le thème «Les gueules cassées».

L'exposition a remporté un vif succès, de nombreux visiteurs se sont déplacés le 11 novembre, et également les 15 et 16 novembre.

Ce week-end de commémoration fut également l'occasion de déposer deux gerbes de fleurs sur la tombe de Télémaque Pommier, soldat de la Grande Guerre mort pour la France ; tombe rénovée par l'association du Souvenir Français. Nombre d'élus du canton, Madame Valérie Lacroute, députée, Monsieur Claude Jamet, Conseiller général, Monsieur Rodier, Maire de Saint-Pierre-lès-Nemours, étaient présents aux côtés de Christian Peutot, de son Conseil Municipal et des descendants de la famille de Télémaque Pommier.

*Peggy LINOIS-DEBUT*

### TOURNOI DE FOOT

Le tournoi de foot qui s'est déroulé le dimanche 7 septembre sous un soleil radieux a connu un vif succès. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la réussite de cet événement, les joueurs bien sûr mais aussi tous ceux qui ont œuvré pour l'organisation et la restauration. J'espère que vous avez tous passé un bon moment. Malgré des imprévus en ce qui concerne le nombre d'équipes ou bien le manque de provisions à la buvette, cette journée était pour moi une première expérience et je ne pensais pas vous voir si nombreux ! J'espère vous retrouver l'année prochaine.

Merci à l'association ALA pour le prêt de matériel et à celle des chasseurs pour la gestion financière et le coup de main aux fourneaux !

*Guillaume CHANTEREAU*



**JOURNÉES DU PATRIMOINE des 20 et 21 septembre**

Grâce au concours de Bernard THERET, autodidacte passionné par tout ce qui touche au patrimoine et plus précisément aux traces laissées par les hommes du néolithique, la commission des affaires culturelles et du patrimoine a pu vous offrir lors de ces deux journées, une exposition originale, richement documentée sur les polissoirs qui existent sur le territoire de la commune. Exposition qui s'inscrit parfaitement dans le thème des Journées européennes du Patrimoine 2014 : *Patrimoine culturel, Patrimoine naturel.*

Vous avez pu y découvrir des panneaux sur l'histoire et la localisation des polissoirs de notre région, ainsi que la description des types de traces de polissage. De nombreux « outils » issus de la collection personnelle de B. Théret ont apporté un complément d'information très utile.

Bientôt nous aurons le plaisir de vous convier à inaugurer le «Circuit des Polissoirs», un sentier balisé qui reliera les polissoirs situés sur le territoire de notre village et les mettra en valeur. Un projet qui s'inscrit dans les projets de développement touristique conduits par la Communauté de communes du Pays de Nemours.

De nombreux visiteurs se sont déplacés à la grande satisfaction de l'équipe qui a œuvré pour la réussite du projet.

Merci Monsieur THERET !

Par ailleurs, comme chaque année, Bernard BRUN, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Fay et environs, a guidé les visiteurs curieux de découvrir l'intérieur de notre église.

Merci à lui aussi pour son érudition, sa curiosité et sa patience.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

<< Notre patrimoine a plus à craindre de l'indifférence des hommes que du temps qui passe >>

Bernard THÉRET

**RÉUNION PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 2014**

Une trentaine de Fayssiens ont répondu à notre invitation mercredi 15 octobre salle de la mairie pour venir s'informer de l'avancée des dossiers importants en cours.

Le maire a présenté tout d'abord l'avancée des travaux qui vont permettre aux habitants de bénéficier de l'Internet haut-débit (voir l'article rédigé sur ce sujet page 12). Quelques questions pratiques et surtout une satisfaction générale de l'assemblée soulagée d'apprendre que le haut débit sera accessible au printemps prochain.

C'est ensuite le dossier sur les différents aménagements du parc qui a été exposé en détail (voir article page 9). Peu de questions des habitants mais des encouragements à poursuivre en espérant que TAM puisse engager son chantier dans les délais impartis. Enfin l'équipe municipale voulait retracer l'historique du projet de transfert de la mairie et de la réhabilitation du bâtiment C4 (voir article page 10) et surtout de recueillir les avis des habitants de FAY avant que le conseil municipal du 30 octobre ne se prononce définitivement. Un débat s'est installé mais la salle n'a pas émis d'avis tranché pour l'une ou l'autre solution de réhabilitation et de mise aux normes.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



**CHEVROLET À FAÏ**

Chevrolet d'Île de France, présidé par Monsieur Morin, a organisé une réunion de tous les amateurs de belles voitures américaines des années 1966 et 1967 à Fay-lès-Nemours. Après avoir loué la salle polyvalente pour la fête du samedi soir, les passionnés de belles mécaniques ont pu visiter la région et notamment faire une apparition au Salon de la Guitare à Moncourt-Fromonville ce qui a pu allier Rock n'Roll et voitures d'époque.

Christian PEUTOT



### SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE

Ce début juin 2014 a conduit nos 6 irréductibles marcheurs, du club de Fay-lès-Nemours, à reprendre le bâton de pèlerin pour un périple de 300 km qui les emmènera des champs de melons du Gers aux pieds des Pyrénées.

Après avoir effectué les deniers réglages (sangles des sacs à dos, hauteur des bâtons...) le départ est donné et nous quittons Lectoure, la capitale du melon, en direction de la collégiale de la ROMIEU. Rapidement notre chemin se transforme en piste de boue suite aux importantes pluies des semaines précédentes, mais le paysage très pittoresque qui nous entoure nous fait vite oublier cette difficulté.

Après la Romieu c'est une succession de vallons et de vallées qui nous accueillent sur le parcours nous conduisant à Montréal du Gers.

Les étapes suivantes nous font découvrir

- la Gascogne avec son vignoble produisant le Floc et l'Armagnac,
- les villes d'Eauze avec ses rues à maisons à colombages, de Nogaro et son célèbre circuit automobile (Paul ARMAGNAC) utilisé lors des essais de Formule 1.

Au 5ème jour de notre randonnée nous abandonnons le département du Gers pour celui des Landes où les petits sentiers bordés de jeunes arbres fruitiers traversent les grands champs de maïs, puis c'est l'arrivée à l'hôtel "chez l'Ahumat" à Aire sur l'Adour pour prendre un repas digne d'un roi.

Le lendemain matin, dès le départ, nous apercevons au loin une masse sombre : les Pyrénées !!! et c'est le début de la traversée du Béarn avec l'arrivée dans le département des Pyrénées Orientales.

Cette région nous présente un paysage plein de contrastes avec

- Son imposant site pétro chimique de LACQ,
- Ses pâturages et ses nombreuses laiteries et fromageries d'où sort le célèbre "Ossau Iraty"
- Ses rivières aux allures de torrents : le gave de Pau et le gave d'Oloron
- Sa ville fortifiée de NAVARENX
- Son paysage fortement accidenté prémice des contreforts des Pyrénées qui nous conduit au village d'ARTHEZ de BEARN où l'on passe la nuit dans un petit gîte très accueillant que l'on pourrait baptiser "l'arche de Noé" compte tenu de la présence de nombreux animaux en liberté dans la cour.

Le sentier devient de plus en plus pentu pour nous conduire au Pays Basque.

Heureusement le soir nous faisons de charmantes étapes

- à Bugnein dans une petite vallée au bord de la Saleys
- à Lichos où une fée des fourneaux nous attend
- à Ostabat dans une auberge typique où tous les pèlerins mangent sur la grande table "de batteuse". Le service est assuré par un basque en tenue : tablier bleu et béret.

Et arrive le jeudi 12 juin, 11ème jour de marche, 280 km dans les mollets... Il ne reste plus que quelques heures de marche au pied des Pyrénées et une montée d'une vingtaine de kilomètres qui nous conduira à Saint Jean Pied de Port l'ultime étape de cette année 2014.

Comme les années précédentes ce séjour dans le sud-ouest de la France s'est déroulé de manière fort agréable grâce à l'imposant travail d'intendance réalisé par Jocelyne et Philippe dès le mois d'octobre 2013.

Un grand merci à eux.

Jacky *LEBOEUF*



### EXPRESSIONS CONTRADICTOIRES

Pourquoi parle-t-on des « 4 coins » de la Terre, alors qu'elle est ronde ?

Pourquoi appelle-t-on « coup de grâce » le coup qui tue ?

Pourquoi « remercie-t-on » un employé quand on n'est pas content de ses services ?

Pourquoi dit-on d'un pauvre ruiné qui n'a même plus un lit qu'il est « dans de beaux draps » ?

Pourquoi un bruit « transpire-t-il » avant d'avoir couru ?

Pourquoi passe-t-on des nuits blanches « quand on a des idées noires » ?

Pourquoi « lave-t-on » une injure et « essuie-t-on » un affront ?

*Et pour terminer*

Réjouissons-nous que ce soient les meilleurs crus qui nous donnent les meilleures cuites !

*Claudie SOYEUX*

### LES RELIQUES DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE

Comme chaque année, lors des journées du Patrimoine, j'ai assuré une permanence à l'église pour y guider les visiteurs.

Cette année ceux-ci furent peu nombreux. L'une des explications me semble être la suivante : tout l'intérêt s'est porté sur le centenaire de la déclaration de guerre en 1914. Visiter l'église pour y retrouver l'histoire plus ancienne ce sera pour une autre fois.

Dans l'église de Fay on ne s'ennuie pas, il y a tant de choses à découvrir. Tous ceux qui y viennent pour la première fois sont surpris par le grand nombre d'objets que l'on peut y voir.

Je me suis intéressé ces jours-là aux deux plaques blanches situées de chaque côté du cœur où sont inscrits les noms de toutes celles et de tous ceux dont on devrait trouver les reliques dans cette église.

J'en ai remarqué quelques-uns et j'ai cherché à me documenter.

Etienne BARTON semble l'un des pourvoyeurs de reliques.

Sa biographie nous apprend qu'il se rendit à Jérusalem et sur les lieux où vécut le Christ. Il est donc normal qu'en se rendant en ces lieux, il rapporte les reliques de Sainte Anne et des apôtres Pierre et André. Est-il passé par l'Afrique au retour ? Sinon qui a pu ramener à Fay les reliques de Sainte Félicité et de Sainte Perpétue qui ont été livrées aux lions à Carthage ?

Autre mystère Sainte Adelaïde, d'après les dates, serait l'épouse d'Hugues CAPET. Mais la construction de l'église aurait commencé au XII<sup>ème</sup> siècle, quel était alors le seigneur de Fay à cette époque ?

La présence des reliques de Jeanne de Valois paraît plus logique, elle était la première épouse de Louis XII qui l'a répudiée pour épouser Anne de Bretagne veuve de Charles VIII. Etienne BARTON a vécu à la cour du Roi à cette époque.

L'histoire de France recèle beaucoup de mystères, on en retrouve la trace de certains à l'église Saint Sulpice de Fay.

*Bernard BRUN, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Fay et de ses environs.*



### LE VELOURS DES MOTS

CES MOTS...

qui allègent et protègent,  
en cortège, beau florilège,  
ces mots qui tintent comme autant d'arpèges,  
le cœur, délicatement assiégent.

CES MOTS...

qui glissent et embellissent,  
corbeilles de lys et volubilis,  
ces mots qui s'immiscent et assouplissent  
les plis de l'âme, dans tous ses interstices

CES MOTS...

qui éclosent et se posent,  
en une tendre et jolie prose,  
ces mots qui arrosent et métamorphosent  
l'esprit, ravi de n'être plus morose !

CES MOTS...

qui jubilent et se fauflent,  
en tiges vaporeuses, telles du gypsophile,  
ces mots qui distillent un message subtil  
tel un grain de pollen sur un pistil !

CES MOTS...

qui s'enchaînent et rassèrent !  
Une aubaine, telle l'eau de la fontaine.  
Ces mots qui plongent la plume, serène,  
dans les teintes humaines de l'encrier de porcelaine.

CES MOTS...

qui interpellent et ruissellent,  
en coulures interminables de miel,  
ces mots qui étincellent et révèlent, pêle-mêle,  
la fine dentelle de l'essentiel.

CES MOTS...

qui caressent, tout en délicatesse,  
un déferlement de tendresse !  
Ces mots qui se pressent et sèment l'allégresse,  
dans la tête jusqu'à l'ivresse !

CES MOTS...

qui cajolent et consolent,  
en longue et plaisante farandole,  
ces mots qui caracolent et s'affolent,  
paroles aussi précieuses qu'une boussole !

CES MOTS...

qui dansent et se balancent  
en chapelets de perles d'éloquence,  
ces mots qu'on pense et qui pansent,  
toutes les blessures et les offenses.

CES MOTS...

qui délassent et se prélassent,  
en éclairs d'émotion reflétés dans la glace,  
ces mots que rien n'efface, laissent la trace  
du sillon de l'Amitié, à l'instar d'une dédicace !



CES MOTS-LÀ...

lorsque nous avons la chance qu'ils nous  
effleurent,  
adoucissent, mettent un baume sur le cœur,  
lui envoient une myriade de douceurs,  
une pluie de fleurs,  
Et le parfument des senteurs harmonieuses  
du Bonheur !

*Martine GALLY*

## URBANISME

**Demandes de Certificats d'urbanisme (a) d'information :**  
**Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).**

- N°14.10001 : au 19 rue Grande.
- N°14.10002 : au 9 rue des Roches.
- N°14.10003 : au 23 rue Grande.
- N°14.10004 : au 8 rue des Roches.

**Demandes de Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :**  
**Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée**

Néant.

### **Demandes de Déclarations Préalables accordées**

- N°14.00005 : Réfection de la toiture à l'identique au 4 rue du Château.
- N°14.00006 : Réfection de la toiture d'un abri au 26 rue Grande.
- N°14.00007 : Création d'une véranda au 15 rue Grande.
- N°14.00008 : Création d'une véranda au 1 rue de Château-Landon.
- N°14.00010 : Surélévation de la toiture au-dessus du garage côté sud-est-ouest avec couverture tuiles, ouverture d'une porte fenêtre côté ouest, suppression de l'appentis du garage ainsi que du volet au-dessus de la porte d'entrée côté sud au 6 rue de Foljuif
- N°14.00012 : Création d'un mur de clôture au 26 rue Grande.
- N°14.00013 : Création d'une piscine au 2 route de Bougligny.
- N°14.00014 : Création d'une véranda du 40 rue des Prés.
- N°14.00015 : Construction d'un mur de clôture au 2 bis route de Bougligny.

### **Demandes de Déclarations préalables refusées**

- N°14.00002 : Construction d'un abri de jardin au 11 rue Grande. Refus de l'architecte des Bâtiments de France.
- N°14.00004 : Réfection du mur de clôture du Parc appartenant à la commune. Refus de l'architecte des Bâtiments de France.
- N°14.00009 : Pose d'un 2<sup>ème</sup> portail au 1 Allée de Plessis-Bellière.

### **Demande de Déclaration Préalable de réalisation d'ouvrages électriques accordée**

- N°D321/S54232 ET D321/S64755 pour la dépose HTA/A et Restructuration HTA/S.

### **Demande de Déclarations préalables annulées**

- N°14.00003 : Pose de panneaux photovoltaïques au 14 bis rue de Foljuif. Demande annulée par les pétitionnaires.

### **Demandes de Permis de construire accordées**

- N°14.00003 : Construction d'une maison individuelle au 8 ter rue de Foljuif.
- N°14.00005 : Construction d'une maison individuelle au 9 rue des Roches.

### **Demande de Permis de construire refusées**

- N°13.00003 : Construction d'une maison individuelle au 7 rue Grande.

**Demande de Permis de démolir** Néant.

**Demande de Permis d'Aménager** Néant.

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS SUR NOTRE COMMUNE

Par délibération du conseil municipal, le brûlage des déchets verts (**exclusivement**) est **toléré** du 16 octobre au 14 avril. Merci de respecter ce calendrier en évitant si possible d'enfumer le voisinage durant le week-end ce qui semble un geste minimal de courtoisie et de sens civique.

## RAPPELS

### ▶▶ Urbanisme

La construction d'abris de jardin nécessite une déclaration préalable de travaux en mairie.

Les documents sont à votre disposition.

▶▶ Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée

- **Du lundi au vendredi de 7H à 20H**
- **Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30**
- **Le dimanche de 10H à 12H uniquement**

▶▶ Les chiens accompagnés de leur maître doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

*Article de la loi 83.629 du 12.07.1983*

## COMMUNIQUÉ DU SMETOM

extrait su site [www.smetomvalleeduloing.fr](http://www.smetomvalleeduloing.fr)

**Attention aux fraudeurs**, n'hésitez pas à prévenir les personnes les plus vulnérables à ce genre d'arnaque dans votre entourage.

### Calendriers des "encombrants"

Chaque année, une **distribution payante de calendriers** a lieu sur de nombreuses communes. Le plus souvent, ces fraudeurs se présentent comme le "service des encombrants" ou "service de nettoyage" mais ne sont aucunement des agents collectant les déchets du syndicat ou s'occupant de la propreté de la ville.

### NE VOUS LAISSEZ PAS PIÉGER !

Nous vous rappelons que pour prévenir ce type de fraudes, le SMETOM a pris la décision il y a déjà plusieurs années de **ne pas autoriser** les agents de SITA à vendre de calendriers.

N'hésitez pas à porter plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie pour éviter que ces pratiques ne continuent.

### Vente de poubelles

Une nouvelle pratique est en train de voir le jour : la vente de poubelles par démarchage.

**RAPPEL** : le SMETOM vend des bacs à ordures ménagères normalisés dans ses bureaux à côté de la déchetterie de Saint-Pierre-lès-Nemours, sur rendez-vous préalable, à des dates de permanence fixées à l'avance.

Le paiement en espèces ou en chèque est réalisé lors de la vente du bac (en aucun cas à l'avance), avec remise d'un reçu du Trésor Public.

En cas de doute, n'hésitez pas à appeler le SMETOM au 01.64.29.35.63

### IL FAUT LE SAVOIR... Le CCAS est au service des Faÿssiens

Il apporte aux personnes défavorisées ou en difficultés, **l'aide que requiert leur situation**, et cela dans une **totale confidentialité**.

Il développe...

... **des missions légales** telles que l'instruction des demandes d'aide sociale et la transmission des dossiers pour décision à l'autorité compétente (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales...) : Couverture Maladie Universelle (C.M.U.), Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), demandes d'aide ménagère ou de placement en établissement pour les personnes âgées et handicapées...

... **des missions facultatives** telles que :

- le secours d'urgence : octroi d'aides financières, de paiement de factures directement aux créanciers, de soutien matériel ou financier des mères ou pères isolés.

- L'octroi de subventions aux associations à caractère social
- L'instruction et l'accompagnement dans la constitution des dossiers de Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)

... **En pratique :**

- L'achat de colis de fin d'année pour les anciens
- La prise en charge d'une partie des frais d'accueil des enfants de Faÿ dans le centre de loisirs de Saint-Pierre / Nemours. Le CCAS accorde aux familles faÿssiennes :
  - 0.60 € d'aide pour la garderie, par enfant et par garderie (matin-soir)
  - 11 € d'aide pour l'accueil de loisirs sans hébergement, par jour et par enfant (limité à 20 jours par an)

- La prise en charge d'une partie des voyages scolaires pour les primaires, à hauteur de 25 % du montant TTC du voyage par an et par enfant.
- La prise en charge d'une partie des voyages scolaires pour les collégiens et lycéens, à hauteur de 150 € par enfant et par an pour un couple ou 200 € par enfant et par an pour une famille monoparentale.
- La prise en charge d'une partie des frais liés à l'examen du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur), à hauteur de 150 € par session (examen en 2 sessions) soit 300 € par enfant, sous conditions de ressources imposables inférieures à 27 000 € pour 1 enfant et 33 000 € pour 2 enfants.

N'hésitez pas à contacter les services municipaux pour plus de renseignements, ou les membres du CCAS directement pour parler de votre situation si besoin.

#### **Les élus du Conseil Municipal sont à votre disposition :**

Mesdames Peggy Linois-Debut (vice-présidente), Michèle Delbarre-Champeau, Martine Paroissien, Messieurs Christian Peutot et Éric Moreau.

#### **Les 4 membres extérieurs siégeant au CCAS sont également à votre écoute :**

Madame Béatrice Couturier, travaillant au sein de la Croix rouge, Monsieur Bernard Brun, représentant des retraités et personnes âgées, Monsieur Emile Sourdille, représentant des personnes handicapées

*Peggy LINOIS-DEBUT*

## ÉTAT CIVIL

### Nous a rejoints

- le 20/06/2014, DUCHEMANN Timéo  
Nous lui souhaitons la bienvenue.

### Nous a quittés

- le 09/11/2014, JOUSSET Marie-Thérèse,  
Nous présentons à nouveau à la famille nos sincères condoléances.

### Se sont unis

- le 12/07/2014, JEZIORNY Jimmy et SZYMANSKI Alexandra.  
Nous leur souhaitons à nouveau tous nos vœux de bonheur.

**FERMETURE DE LA MAIRIE  
du 19/12 au soir  
au 05/01/2015 au matin**

**OUVERTURE  
EXCEPTIONNELLE  
le mercredi 31 décembre  
de 10h00 à 12h00  
dernier délai pour recevoir  
les inscriptions  
sur les listes électorales**

### OURS LE COURRIER DE FAÿ-LÈS-NEMOURS

#### **Directeur de publication :**

Christian PEUTOT

#### **Rédactrice en chef :**

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

#### **ont collaboré à ce numéro :**

Christian PEUTOT,  
Michèle DELBARRE-CHAMPEAU  
Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBOEUF,  
Éric MOREAU, Guillaume CHANTERAU,  
Isabel MARANHÃO, Reine DUVAL,  
Bernard BRUN, Claudie SOYEUX

#### **Photos :** C. PEUTOT - J. C. GALLY

M. DELBARRE-CHAMPEAU  
J. STIERER, B. THÉRET

#### **Relecture :** Martine GALLY

**Impression** et mise en page :  
Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

#### **Dépôt légal :** Décembre 2006

**Mairie :** 01 64 28 10 76  
ou 06 72 44 32 87

### FAITES UN DON !

Lors de la distribution du journal de juin, nous avons joint deux exemplaires du bon de la souscription publique qui est officiellement lancée depuis lundi 23 juin.

Vous pourrez ainsi en transmettre un exemplaire à quelqu'un de votre entourage.

Nous comptons sur votre mobilisation et sur votre générosité.

La réussite de cette souscription dépend entièrement des réseaux de généreux donateurs que nous saurons tous solliciter...

N'hésitez pas à venir en chercher d'autres en mairie.

